

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3289

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 33

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« le »,

les mots :

« les dispositions relatives au ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« à ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :

« que »,

les mots :

« qu’aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.